

Objet : Opération de fusion Absorption de la Ligue des Alpes de Basketball - Location des locaux TSF

Je soussigné, Monsieur Franck VOLPI, agissant en qualité de Gérant de Tremplin Sport Formation, SCOP ARL, domiciliée 180 boulevard de Charavines à Voiron (38500), bailleur des locaux¹ occupés par la Ligue Régionale des Alpes de Basketball (locataire) situés à cette même adresse, atteste par la présente :

- Avoir été informé des opérations de fusion induisant l'absorption du locataire par une autre structure ;
- Autoriser cette opération sans restrictions ;
- Prendre acte du transfert du contrat de bail et accords locatifs issus dudit contrat² en cours vers la future entité issue de la fusion qui sera chargée d'exécuter, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, toutes les charges et obligations dudit contrat de bail portant sur les locaux situés sur le site de Tremplin Sport Formation.

Pour Tremplin Sport Formation
Franck VOLPI
Gérant

Voiron le 30 octobre 2017



¹ Convention de mise à disposition de locaux (annexée au traité de fusion) signée en date du 02/11/2016 pour la période du 02/11/2016 au 01/11/2020 ;

² Location (facturations annexée au traité de fusion) de la Halle Chamechaude pour la période allant du 01/09/2015 au 31/08/2019 puis la période allant du 01/09/2019 au 31/08/2025 ;

TREMPLIN SPORT FORMATION

SCOP ARL à capital variable – Inscription au RCS de Grenoble

SIRET : 52101850700017 - APE : 9499Z

Domaine de la Brunerie – 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON

Tél : 04 76 67 04 05 / Fax : 04 76 67 03 99

www.tremplinsport.fr